

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
8 mai 2007 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148, Pontiac
à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers Lawrence
Tracey, Harold McKenny, Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Dr Jean Amyotte.

RETARD MOTIVÉ : Jim Coyle

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

<u>Lorraine Renaud et Joan Létourneau</u>	Demande l'installation d'une toilette au parc pour les aînés qui jouent à la pétanque
<u>Mike Labonté</u>	Rue Dubois et Wilmer – Calcium
<u>Jacques Richer</u>	Cueillette des ordures
<u>Pat Lacky</u>	Drainage Route 148 au numéro civique 1988
<u>Bruno Alary</u>	Poussière sur le chemin Alary et lumière de rue au coin du chemin Alary et chemin de la Baie
<u>Stéphan Carle</u>	Sécurité et travaux au Parc Lavigne
<u>Mario Allen</u>	Cotisations syndicales Marc Marleau
<u>Sylvie Carpentier</u>	Déchets et débris sur Terry Fox Heures de cueillette des ordures Odeurs et inconvénients de la cueillette au 2 semaines
<u>Danny Wester</u>	Sécurité au Parc Lavigne Calcium

M. Jim Coyle se joint à l'assemblée vers 20h45.

07-05-538

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale du 4 avril 2007
 - 4.2 Procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2007
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le
mois de mai
 - 5.4 Dépôt de l'État des revenus et dépenses au 26 avril 2007

6 Sécurité publique

6.1 Rapport du responsable du département incendie

7. Travaux publics – Public works

7.1 Demande d'estimé – installation d'une lumière de rue – intersection chemin Alary et chemin de la Baie

7.2 Demande d'installation d'un lampadaire – 9423 ch. Lac-des-Loups

7.3 Contrats-espaces verts

7.4 Politique remplacement et installation de ponceaux

7.5 Travaux sur chemin Cedarvale

7.6 Achat remorque pour épandeur à calcium

7.7 Vente d'équipements

7.8 Programme de prise en charge des chemins

8. Hygiène du milieu

8.1 Cueillette des ordures croissant Lelièvre

8.2 Coût pour cueillette électro-ménagers

9. Urbanisme et zonage

9.1 Rapport du délégué du département (permis émis en avril 2007)

9.2 Rapport de l'assemblée du C.C.U. tenue le 2 avril 2007

9.3 Demande à la toponymie – noms de rues

9.4 Second projet – règlement no 03-07 – marges de recul

9.5 André Cyr et Linda Fehrman ; demande à la C.P.T.A.Q.

10. Loisirs et culture

10.1 Parc Lavigne et Davis

11. Divers

11.1 Désignation d'un lieu additionnel pour séances de la cour municipale régionale

11.2 Demande d'aide financière – CPE l'Univers des Bambinos – journée portes ouvertes

11.3 Réclamation pour dommages encourus - véhicule – PAFCO – pour Roy Bartlett

12. Rapports divers et correspondance

12.1 Internet et le secteur municipal – FQM

12.2 Avis d'infraction – Min. de l'environnement – non-conformité au règlement sur la qualité de l'eau potable

12.3 Demande de location du terrain municipal – coupe de foin – Alain Larose et Hélène Gervais

12.4 Ministère des Transports – inspections des structures de compétence municipale

12.5 Courriel de Nancy Chagnon – facturation 2007 – site web

12.6 Invitation – Tournoi de golf 2007 – Cabinet d'avocats Legault Roy et Fonds Régional de Solidarité FTQ Outaouais

12.7 Programme de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec – M.A.M.R.

12.8 Demande d'emploi – traitement de l'eau – Roger Létourneau

12.9 Invitation du Conseil régional de l'environnement... de l'Outaouais – Colloque sur les Lacs

12.10 Proposition du Cfer Outaouais – services de collecte et/ou traitement d'équipements électroniques

12.11 Curriculum vitae – Barry Williams

12.12 Invitation – Tournoi de golf 2007 – Municipalité de Val-des-Monts

12.13 Fermeture de dossier – Legault Roy

13. Dépôt de documents

13.1 1) Courriel du bureau de Mme Charlotte L'Écuyer – subventions – matières résiduelles 2) communiqué de presse

13.2 Communiqué – rapport annuel 2006 – CLD des Collines

13.3 Procès-verbal de la séance tenue le 27 mars 2007 – Comité de gestion du sentier cyclable de la Mun. de Pontiac

13.4 Copie conforme – lettre du CLD des Collines adressée à la MRC des Collines – déboursé du FPR – sentier de Pontiac

13.5 Semaine de la municipalité et Mérite municipal – M.A.M.M.

13.6 Remerciements – concessionnaire Duportage Ford

13.7 Retrait du grief no 01299

13.8 Compte rendu et orientation préliminaire de la CPTAQ – dossier Jack Asselin

- 13.9 Copie conforme - lettre de Denise Guay et Jean-Claude Carisse adressée à M. André Beaudoin – évaluation
- 13.10 Acquisition d’ACTION SOLUTIONS SANS FIL V Inc. (radiocommunication) Centre de téléphone mobile Ltée
- 13.11 1) Ordre du jour – entraide alimentaire – Le Grenier des Collines – le 26 avril 2007 ; 2) Compte-rendu de la rencontre du 4 avril 2007
- 13.12 Courriel adressé au rédacteur en chef – Journal Equity
- 13.13 Cotisations syndicales de M. Marleau – Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec
- 13.14 Courriel de M. Raymond Gougeon adressé aux associations et la FRAPP – informations – projets spéciaux
- 13.15 Correspondance de CGI - Exigences concernant l’âge des véhicules – service d’incendie
- 13.16 Convention intervenue – entre Groupe AST Inc. et la Municipalité de Pontiac
- 13.17 Offre de services – Communication Sergau Inc
- 13.18 Suivi des rencontres avec Jean-Jacques Meilleur – travaux chemin Terry-Fox

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait : 7.2 Demande d’installation d’un lampadaire – 9423 ch. Lac Des Loups

Ajouts : 5.5 Procès verbaux de comités
 5.6 Engagement réceptionniste
 6.2 Engagement nouveaux pompiers
 7.9 Drainage chemin de la Rivière
 8.2 Cueillette des objets encombrants- Contre proposition
 8.3 Cueillette recyclables
 8.4 Dépôt d’une pétition

Adoptée

07-05-539

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 AVRIL 2007

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 4 avril 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

07-05-540

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AVRIL 2007

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 avril 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

07-05-541

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **66 342,32\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 27 avril 2007 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

CONTRE
Harold McKenny
Jim Coyle

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0507024

07-05-542

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **292 789,06 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 26 avril 2007 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

CONTRE
Jim Coyle

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0507024

07-05-543

ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS DE MAI

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **4,146.87 \$** taxes en sus.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0507024

07-05-544

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier dépose un état des revenus et dépenses au 26 avril 2007;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le dépôt de l'état des revenus et dépenses au 26 avril 2007.

Adoptée

07-05-545

PROCÈS VERBAUX DE COMITÉS

CONSIDÉRANT QUE les comités sont formés de membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE certains des comités ne rédigent pas de minutes et que selon le Ministère des Affaires Municipale il serait préférable d'avoir des procès verbaux ;

CONSIDÉRANT QUE les comités font des recommandations pour décisions finales au conseil ;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Secondé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Pontiac demande à chacun des comités la rédaction de procès verbaux bilingues de toutes réunions pour validation les recommandations au Conseil.

POUR

Brian Middlemiss
Garry Dagenais
Raymond Gougeon
Lawrence Tracey

CONTRE

Harold McKenny
Jim Coyle
Dr Jean Amyotte
Edward McCann

Rejetée

07-05-546

ENGAGEMENT RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT le processus de sélection mené pour l'engagement d'une réceptionniste;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les candidates;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Secondé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac engage Madame Nancy Bertrand au poste de réceptionniste à compter du 21 mai 2007 aux conditions édictées à la convention collective.

CONTRE
Brian Middlemiss

Adoptée

07-05-547

ENGAGEMENTS NOUVEAUX POMPIERS

CONSIDÉRANT la démission de membres de la brigade d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les membres démissionnaires;

Il est

Proposé par

Secondé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à l'engagement des pompiers suivants pour la brigade de Pontiac :

1. Michel Girard
2. Daniel Dorris
3. Sylvain Mallette

La résolution n'ayant pas été proposée, elle est rejetée.

Rejetée

07-05-548

ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMIN ALARY ET CHEMIN DE LA BAIE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin Alary et chemin de la Baie et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires. (Budget : 02-34-000-680).

Adoptée

07-05-549

CONTRAT – ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT les offres reçues pour l'entretien des espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE Breckenridge Contracting a envoyé la plus basse soumission conforme selon l'opinion de notre conseiller juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le contrat d'entretien des espaces verts à Breckenridge Contracting pour une durée de quatre (4) ans au prix de **59 763,36 \$** taxes incluses.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0507024

07-05-550

POLITIQUE REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE PONCEAUX

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité modifie la politique d'installation et de remplacement de ponceaux pour inclure l'article suivant :

- Dans le cas de creusage de nouveaux fossés le long des chemins où ils sont inexistants, la municipalité procédera à l'installation d'un ponceau pour accès au terrain riverain et ce sans frais pour le propriétaire.

POUR

Dr Jean Amyotte
Jim Coyle
Raymond Gougeon
Harold McKenny

CONTRE

Garry Dagenais
Lawrence Tracey
Brian Middlemiss

Adoptée

07-05-551

TRAVAUX SUR LE CHEMIN CEDARVALE

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à demander une offre de service de Fondex Shermont :

- 1 – Préparation d'un plan de drainage du secteur où devront avoir lieu les travaux
- 2 – Recommandations et procédures pour rejet vers un cour d'eau des eaux municipales.
- 3 – Préparation de plans et devis pour les travaux pour aller en soumission.

Adoptée

07-05-552

ACHAT REMORQUE POUR ÉPANDEUR À CALCIUM

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse l'acquisition d'une remorque, sur laquelle sera fixé l'épandeur à calcium, de M. Éric Provost au prix de \$ 5 700,00.

Certificat de disponibilité de crédit no 0507024

Adoptée

07-05-553

VENTE D'ÉQUIPEMENTS

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres pour les véhicules excédentaires et équipements suivants:

88 Dodge 4 x 4 1996
#62 Ford 1 tonne 1994
#70 Chevrolet ½ tonne 1996
#97 Champion niveleuse 1997
Sableuse usagée Procastor
Pelle à neige Western
Souffleuse à neige

AMENDEMENT

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le véhicule suivant, la niveleuse # 97, soit retiré de la liste.

POUR

Lawrence Tracey
Brian Middlemiss
Raymond Gougeon
Garry Dagenais

CONTRE

Jim Coyle
Harold McKenny
Dr Jean Amyotte

Adoptée

07-05-554

PROGRAMME DE PRISE EN CHARGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports accorde une aide financière pour la prise en charge de certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les sommes transmises par le M.T.Q. aux municipalités n'ont pas fait l'objet d'une révision ou d'une mise à jour selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT la forte hausse des coûts de l'entretien pour ces chemins;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande au gouvernement du Québec d'enclancher un processus de mise à jour des sommes versées aux municipalités pour la prise en charge des chemins depuis l'an 2000. Et que la municipalité demande l'appui des autres municipalités de la M.R.C. et de la F.Q.M.

Adoptée

07-05-555

DRAINAGE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT le jugement en injonction interlocutoire prononcé contre la municipalité;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir pour se conformer au jugement;

CONSIDÉRANT QUE le maire M.Eddy McCann a ordonné au directeur des travaux publics d'enlever le ponceau à l'intersection du croissant Bingley tel que le demande l'Honorable juge Martin Bédard;

Pour ces motifs,

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Secondé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac entérine la décision du maire M.McCann et autorise le directeur des travaux publics à faire enlever le ponceau transversal du chemin de la Rivière à l'intersection du croissant Bingley tel qu'ordonné par l'injonction interlocutoire prononcée par l'Honorable juge Martin Bédard.

Adoptée

07-05-556

CUEILLETTE DES ORDURES CROISSANT LELIÈVRE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QU'à titre expérimental, pour le cueillette des ordures, que des bacs soient distribués aux résidents du croissant Lelièvre pour y déposer les déchets jusqu'au 15 juin 2007.

Adoptée

07-05-557

COÛT POUR CUEILLETTE ÉLECTRO-MÉNAGERS

CONSIDÉRANT QUE les électroménagers ne sont pas enfouis mais envoyés au recyclage ;

CONSIDÉRANT les coûts pour prélever les gaz dans les appareils réfrigérateurs, congélateurs, air conditionnés, refroidisseur d'eau;

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité exige un frais de \$25.00 pour le ramassage de tout appareil électroménager lors de la cueillette des objets encombrants dans la semaine du 28 mai au 1^{er} juin 2007. Les contribuables devront appeler le bureau municipal au moins 3 jours avant le ramassage.

AMENDEMENT

CUEILLETTE DES OBJETS ENCOMBRANTS (CONTRE PROPOSITION)

CONSIDÉRANT QUE les citoyens paient déjà une taxe d'ordure spécifique sur les comptes de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la cueillette d'objets encombrants a toujours été effectuée sans frais ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité débourse des frais pour faire retirer les gaz dans les appareils ménagers avec compresseur;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss

Secondé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE des frais de 10\$ soient facturés pour chaque appareil ménager ramassé durant la semaine de cueillette des objets encombrants et que l'entrepreneur utilise les livrets de factures utilisés au dépotoir pour un contrôle des objets ramassés à facturer aux citoyens.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette information soit distribuée aux citoyens et que ceux-ci avisent le bureau municipal 3 jours ouverts avant le ramassage

POUR

Lawrence Tracey
Brian Middlemiss
Dr Jean Amyotte
Garry Dagenais
Raymond Gougeon

CONTRE

Harold McKenny
Jim Coyle

Adoptée

07-05-558

CUEILLETTE DES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté la semaine du 12 mars 2007 la cueillette des recyclables aux 2 semaines ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'officialiser les dates de cueillette de recyclables ;

Pour ces motifs,

Il est

Proposé par Jim Coyle
Secondé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac fixe les dates de cueillette des recyclables aux 2 semaines à compter du 7 mai 2007.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les journées de cueillette des recyclables soient ajustées de la même façon que les journées de cueillette des ordures lors de congés fériés.

Adoptée

07-05-559

COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'enregistrer les odonymes auprès de la Commission de la Toponymie;

CONSIDÉRANT QUE qu'il existe des nouveaux chemins privés pour accéder à des lots situés dans le nouveau projet Domaine Bellevue;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil avise la Commission de Toponymie du Québec de procéder à l'ajout nécessaire afin que le chemin Fortin, chemin Seliner, chemin Plante et chemin Asaret soient officialisés.

Adoptée

07-05-560

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No 03-07

Nommé : "Modification au règlement de zonage no. 177-01 – Article 4.4.3 - Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du ministère des transports "

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge à propos et d'intérêt public de modifier l'article 4.4.3 ainsi que la grille des spécifications du règlement de zonage 177-01 de la Municipalité de Pontiac en ce qui à trait la marge de recul en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE « Le schéma d'aménagement révisé », Règlement no. 44-97, de la MRC des Collines de l'Outaouais, réglemente la marge de recul applicable en bordure des routes numérotées ou non, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines a adopté un projet de règlement visant à modifier les dispositions relatives aux marges de recul en bordure d'une route régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le présent projet de règlement comme suit :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 03-07

Nommé : "Modification au règlement de zonage no. 177-01 – Article 4.4.3 - Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du ministère des transports ".

ARTICLE 1

L'article 4.4.3 du règlement de zonage de la Municipalité de Pontiac est modifié comme suit :

4.4.3 Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ)

4.4.3.1 Le long d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ), tout nouveau bâtiment doit être construit à une distance minimale de trente-cinq (35) mètres de la limite de propriété du Ministère des Transports (emprise).

Liste des routes régionales pour l'application de l'article 4.4.3.1

- Route 148
- Route 366
- Chemin d'Eardley-Masham
- Chemin du Lac-Des-Loups

4.4.3.2 En bordure de la route 148, dans les aires (zones) d'affectation décrites ci-dessous, tout nouveau bâtiment peut être construit à une distance minimale de 10 mètres.

Aires (zones) d'affectation multifonctionnelle et de services secondaires

- Zone 4 du plan de zonage PZ-01
- Zone 13 du plan de zonage PZ-01
- Zone 18 du plan de zonage PZ-01
- Zone 28 du plan de zonage PZ-01
- Zone 39 du plan de zonage PZ-01

- Zone 41 du plan de zonage PZ-01
- Zone 200 à 209 du plan de zonage PZ-01-02

4.4.3.3 Nonobstant les dispositions de l'article 4.4.3.1, en bordure de la route 148, dans l'aire d'affectation «Rurale» la marge de recul pourra être réduite à 20 mètres en raisons des contraintes relatives à la profondeur des lots ou à des obstacles naturels empêchant de rencontrer la marge de recul initiale de trente-cinq mètres (35).

Lorsqu'il y a des bâtiments principaux d'érigés de part et d'autre de l'emplacement qui fait l'objet d'une demande de permis de construction, la marge de recul de pourra être calculée comme suit :

- La moitié de la somme des marges de recul des bâtiments érigés sur les emplacements situés de part et d'autre de l'emplacement faisant l'objet d'une demande de permis de construction jusqu'à un minimum de 20 mètres.

ARTICLE 2

Le présent règlement vient modifier les dispositions applicables à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 177-01 de la Municipalité de Pontiac

ARTICLE 3

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

Adoptée

07-05-561

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – M. ANDRÉ CYR / LINDA FEHRMAN

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation du lot 1C, rang 9, canton Onslow situé au 4677, chemin Du Lac Des Loups dans le but de vendre la partie de la terre située dans la municipalité de Bristol ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande des requérants ayant pour but l'aliénation du lot 1C, rang 9, canton Onslow dans le but de vendre la partie de la terre située dans la municipalité de Bristol.

Adoptée

07-05-562

PARC LAVIGNE ET DAVIS

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget pour les travaux au Parc Lavigne \$ 2 730,00 et Parc Davis \$ 340,00. Les sommes seront prélevées à même le fond de parcs et terrains de jeux # 55-912-00.

Certificat de disponibilité de crédit no 0507024

Adoptée

07-05-563

DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

ATTENDU QUE les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lachaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso, Val-des-Bois, Low, Kazabazua et Lac Sainte-Marie sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c.C-72.01;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC de Papineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte de modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC de Papineau, au 188, rue Jeanne d'Arc, Papineauville (Québec) J0V 1R0;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

07-05-564

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0507024

Je, soussigné, directeur général, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits

suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 07-05-541 à 07-05-543, 07-05-549 et 07-05-552.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL